



Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Envoyé en préfecture le 02/02/2023  
Reçu en préfecture le 02/02/2023  
Publié le  
ID : 038-213804230-20230130-DEL\_2023\_11-DE



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de Grenoble 2**  
**Arrondissement de Grenoble**  
Convocation du 24 janvier 2023

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

**Séance du 30 janvier 2023.**

**Délibération n°2023-11**

Le trente janvier deux mille vingt-trois à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnr BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU, Salim LATRECHE.

Procurations :

Norbert COLLIAT donne pouvoir à Sylvain LAVAL ; Christian REY donne pouvoir à Virginie LOPEZ ;

Marianne OBEID donne pouvoir à Vincent GOSSE ; Murielle MARSEILLE donne pouvoir à Stéphanie COLPIN ; Pierre HEINRICH donne pouvoir à Nawel BEGHIDJA.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Anahide MARDIROSSIAN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Rapporteur : Mireille PERINEL

---

### **ADMINISTRATION – Autorisation donnée au Maire de demander des subventions pour le projet de centre de glisse urbaine**

La ville souhaite entreprendre des travaux de reconversion de la piscine « Tournesol » devenue vétuste et fermée au public depuis 2020, propriété du SIVOM, sur le territoire de Saint-Martin-le-Vinoux.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec les ambitions métropolitaines de modernisation des équipements sportifs et de transition énergétique.

La ville de Saint-Martin-le-Vinoux souhaite déposer des demandes de subvention afin de faire co-financer ce projet, notamment par la DSIL, la DETR, la Région, le Département de l'Isère et par fonds de concours de Grenoble Alpes Métropole.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 038-213804230-20230130-DEL\_2023\_11-DE

S<sup>2</sup>LO

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des différents financeurs pour permettre la réalisation d'un centre de glisse urbaine.
- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : POUR : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 31 janvier 2023

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,  
**Sylvain LAVAL.**

